

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 90 / 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le 10 novembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 2 novembre 2022

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël

Secrétaire de séance : ROUX Delphine

OBJET : Acte administratif d'acquisition des parcelles J 477 et J 478

Vu les articles L.2121-29, L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1212-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération en n°2/2022 en date du 17 janvier relative à l'acquisition des parcelles J 477 et J 478 appartenant à l'indivision Alberge.

Considérant :

- que les collectivités territoriales ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes de vente ou d'acquisition ;
- que la commune a établi un acte administratif pour procéder à l'acquisition des parcelles J 477 et J 478 situées au lieu-dit Près du Bois et appartenant à l'indivision Alberge qui se compose des 4 membres suivants : Madame Odile BRUNET, Madame Anne-Marie BONNABEL, Madame Jeanne MANHES, Madame Simone MONDON. La surface totale des parcelles est de 1202 m² (524 m² et 678 m²), le montant d'acquisition s'élève à 6 010 € (5 € le m²) ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire, à réceptionner et authentifier les actes administratifs correspondant et un adjoint dans l'ordre de leur nomination à signer ledit acte, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces ventes.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

